

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 AVRIL 2013.

### I - DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ET INSTALLATION DE SON REMPLAÇANT

S'agissant d'un Maire-Adjoint, l'Article L 2122.15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que *la démission est adressée au représentant de l'État dans le Département. Cette démission est définitive à partir de son acceptation par le représentant de l'Etat.*

Mr BODIN, au cours de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le 25 février 2013, a fait savoir qu'il avait adressé sa démission à Mr le Préfet de la Seine-Saint-Denis. Ce dernier en a accusé réception par courrier arrivé en Mairie le 21 mars 2013.

En ce qui concerne l'installation du remplaçant, le Code Electoral, en son Article L 270, indique que le candidat venant sur une liste, immédiatement après le dernier élu, remplace le Conseiller Municipal, dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Sur la liste « AIMER LE RAINCY », le candidat inscrit immédiatement après Mr RIVATON, dernier Élu de cette liste, est Mr Manuel COSTA DE OLIVEIRA.

### II - LISTE DES PRÉSENTS - POUVOIRS

**Présents** : Mr le Maire, Mr THIRY, Mme PORTAL, Mr SALLE, Mme LETANG, Mr AMSELLEM - Maires Adjoints – Mr LARROQUE, Mme CREACH, Mr OURNAC, Mme LEVY, Mrs BENOURI, PERNA, Mmes SZLACHTER, BAGNOU, Mr TOMASINA, Mmes LOPEZ, RATEAU, Mr CACACE, Mme DEJIEUX, Mr GENESTIER, Mme HOTTOT, Mrs RIVATON, FERREIRA et COSTA DE OLIVERA – Conseillers Municipaux.

**Absents** : Mme GIZARD, Mr FICHERA (pouvoir à Mr SALLE), Mme BENOIST-PELLERIN, Mr DESPERT, Mme GERLACH (pouvoir à Mr BENOURI), Mme LE VAILLANT (pouvoir à Mr le Maire), Mr LAPIDUS (pouvoir à Mme HOTTOT), Mme CANTON (pouvoir à Mme LETANG), Mme ROBERTO (pouvoir Mme PORTAL).

### III - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr TOMASINA est nommé secrétaire de séance.

*Mr le Maire rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en son article L 2121-16 « Le Maire a seul la police de l'Assemblée et il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre.*

*« Je serai donc reconnaissant envers le public de ne pas se manifester bruyamment durant cette séance. Par ailleurs, je rappelle également que la réalisation de films ou de photos n'est pas autorisée dans la salle où siègent les membres du Conseil Municipal. »*

### IV - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU MAIRE ET EXÉCUTOIRES À CE JOUR (ARTICLE L 2122-22 DU C.G.C.T.)

Mr le Maire donne lecture du compte-rendu des décisions prises dans le cadre de sa délégation selon l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les Décisions prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal (25 Février 2013) :

Date	Service	N°	Nature	OBJET	Coûts (TTC)
25/02/2013	Direction Générale	13.003	Contrat	avec <a href="http://www.synapse-entreprises.com">www.synapse-entreprises.com</a> pour le « profil acheteur » permettant l'accès à la plateforme de dématérialisation des Marchés Publics	1 064,44 €
25/02/2013	Services Techniques	13.029	Avis	favorable à la poursuite de l'activité du Lycée SCHWEITZER suite à la Commission Communale de Sécurité et D'accessibilité du 23/01/2013	/
25/02/2013	Services Techniques	13.035	Avis	favorable à la poursuite de l'activité de la Sous-Préfecture, suite à la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité du 21/02/2013	/
25/02/2013	Direction Générale	13.037	Convention	avec la Société ARPÈGE, pour la formation au logiciel « Requiem » des agents du Service Etat-Civil	1 860,00 €
07/03/2013	Informatique	13.041	Contrat	avec la société BSA pour la maintenance du parc d'imprimantes et le remplacement des consommables informatiques	10 764,00 €

Ces Décisions ont été transmises au Contrôle de Légalité du représentant de l'État dans le Département.

#### V - RATIFICATION DU PROCÈS VERBAL DU 25 FEVRIER 2013.

**Mr Le Maire :** « Je vous propose d'approuver le Procès-Verbal de la séance du 25 Février 2013 ? Y a-t-il des remarques ? »

**Mr FERREIRA :** « Juste une petite remarque. »

**Mr Le Maire :** « Si vous pouvez lever la main pour intervenir ; je dis ça parce que vous venez d'arriver, que vous êtes sympathique Mr FERREIRA et que de ce fait je suis indulgent. Je vous écoute. »

**Mr FERREIRA :** « En page 4, il y a une petite coquille. On fait référence à l'étude SPILS, il s'agit en fait de la méthode PIRLS (Programme International de Recherche en Lecture Scolaire), c'est une étude qui est faite sur l'apprentissage de la lecture, à part cela je n'ai rien d'autre à ajouter. »

**Mr Le Maire :** « D'accord c'est noté et ce sera corrigé. Il n'y a pas d'autres remarques ? Donc je soumetts à l'approbation du Conseil Municipal avec l'amendement qui a été proposé. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITÉ PAR 25 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (Mme LOPEZ et Groupe REUSSIR LE RAINCY) RATIFIE LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 FEVRIER 2013.**

**Mr Le Maire :** « Alors maintenant, ça devient compliqué, il y a le groupe de Mr GENESTIER, ça c'est simple, qui s'abstient. Il y a Mme LOPEZ qui avait été élue sur liste du Maire qui vote « contre » ou qui s'abstient ? Donc qui s'abstient et le Groupe Socialiste qui a voté « pour ». Vous voyez pourquoi, c'est un petit peu compliqué. Entre ceux qui sont de Droite qui passent à Gauche, ceux qui sont de Gauche et qui restent eux-mêmes ... »

#### 0.1 - ÉLECTION D'UN MAIRE-ADJOINT

**Mr le Maire** aborde ce point de l'Ordre du Jour.

A la suite des Elections Municipales de Mars 2008, le Conseil Municipal élu avait fixé le nombre de ses Maires-Adjoints et avait procédé à l'élection de sa Municipalité le 7 Avril 2008 et le 30 Juin 2008, puis complété celle-ci le 17 décembre 2012.

A la suite de la démission de Mr BODIN, Mr le Maire annonce aujourd'hui la vacance d'un poste d'Adjoint et propose la candidature de Mr Rabhia BENOURI.

Il n'y a pas eu d'autre candidature.

Conformément à l'Article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que l'élection du Maire ou des Adjointes intervient au **scrutin secret à la majorité absolue**. Si après deux tours de scrutin le candidat n'a pas obtenu la majorité absolue, il est alors procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

**VU** le Code général de Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-7, L 2122-8, L-2122-12, L-2122-15, et L 2122-18 et R- 2121 -2

**VU** les Délibérations N° 2008.03.02 en date du 22 Mars 2008 portant élection du Maire,

**VU** la Délibération N° 2008.06.02 en date du 30 Juin 2008 portant à 8 le nombre d'Adjointes,

**VU** la Délibération N° 2008.06.03 relative à l'élection au poste de Premier Adjoint et des Adjointes supplémentaires,

**VU** la Délibération N° 2012.12.01 en date du 17 décembre 2012 relative à l'élection du huitième Maire-Adjoint,

**VU** la décision du Bureau Municipal réuni le 25 mars 2013,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'élire un Maire-Adjoint afin de compléter le nombre fixé par Délibération N° N° 2008.06.02 en date du 30 Juin 2008,

*Mr le Maire : « Il y aurait pu y avoir d'autres candidatures, comme celle de Paul OURNAC, excellente candidature, viendra le temps où Mr OURNAC accèdera à cette fonction de Maire-Adjoint. Je rappelle que s'il ne l'avait pas été tout au début du mandat, c'était à sa demande, parce qu'il était parti vivre à Gagny. Je précise qu'il touche quand même une indemnité en sa qualité de Conseiller Municipal délégué. »*

*Mr GENESTIER : « C'est juste une explication de vote. En effet, on ne participera pas au vote parce qu'une démission d'un Maire-Adjoint et l'élection d'un nouveau Maire-Adjoint font partie de la gestion de la Majorité actuelle, de ce fait nous ne voterons pas. »*

*Mr le Maire : « Vous voulez que ce soit noté au procès-verbal ? »*

*Mr GENESTIER : « Bien entendu. »*

*Mr le Maire : « Pas de problème ce sera noté. »*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A PROCÉDÉ A L'ELECTION D'UN MAIRE-ADJOINT**

Au premier tour de scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

. Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
. Bulletins blancs ou nuls	5
. Nombre des suffrages exprimés	18

**DIT** qu'après avoir été élu, Mr Rabhia BENOURI a été immédiatement installé en qualité de Maire-Adjoint.

**VALIDE** le nouvel ordre du tableau du Conseil Municipal :

Noms, prénoms	Fonctions
<b>1. RAOULT Eric</b>	<b>Maire</b>
<b>2. GIZARD Claire</b>	<b>Premier Maire-Adjoint</b>
<b>3. THIRY Denis</b>	<b>Maire-Adjoint</b>
<b>4. PORTAL Maryse</b>	<b>Maire-Adjoint</b>
<b>5. SALLE Pierre Marie</b>	<b>Maire-Adjoint</b>
<b>6. LÉTANG Ghislaine</b>	<b>Maire-Adjoint</b>
<b>7. FICHERA Salvatore</b>	<b>Maire-Adjoint</b>
<b>8. AMSELLEM Franck</b>	<b>Maire-Adjoint</b>
<b>9. BENOURI Rabhia</b>	<b>Maire-Adjoint</b>
<b>10. LARROQUE Gilbert</b>	<b>Conseiller Municipal</b>
<b>11. BENOIST-PELLERIN Dominique</b>	<b>Conseillère Municipale</b>

Noms, prénoms	Fonctions
12. DESPERT Jacques	Conseiller Municipal Délégué
13. CREACH Claudie	Conseillère Municipale
14. OURNAC Paul	Conseiller Municipal délégué
15. LEVY Monique	Conseillère Municipale
16. GERLACH Muriel	Conseillère Municipale
17. LE VAILLANT Valérie	Conseillère Municipale
18. PERNA Laurent	Conseiller Municipal
19. SZLACHTER Pascale	Conseillère Municipale
20. BAGNOU Aïcha	Conseillère Municipale
21. TOMASINA Sébastien	Conseiller Municipal
22. LOPEZ Isabelle	Conseillère Municipale
23. RATEAU Chantal	Conseillère Municipale
24. CACACE Bernard	Conseiller Municipal
25. DEJIEUX Véronique	Conseillère Municipale
26. GENESTIER Jean Michel	Conseiller Municipal
27. HOTTOT Joëlle	Conseillère Municipale
28. LAPIDUS Stéphane	Conseiller Municipal
29. CANTON Edith	Conseillère Municipale
30. RIVATON Pascal	Conseiller Municipal
31. FERREIRA Paolo	Conseiller Municipal
32. ROBERTO Geneviève	Conseillère Municipale
33. COSTA DE OLIVEIRA Manuel	Conseiller Municipal

*Mr BENOURI : « Je suis très ému, c'est un moment important. Je tiens tout d'abord à remercier Mr le Maire de m'accorder sa confiance. Merci à tous mes collègues, quel que soit le bord bien évidemment. J'espère que je ferai un excellent travail, la tâche ne sera pas facile, parce que naturellement Maryse était précédemment à ce poste et il va falloir que je fasse vraiment un gros travail, pour réussir à la rattraper. Merci à tous. »*

*Mme PORTAL : « De la part d'un collègue, j'apprécie »*

### 1.1 - ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES DE L'ANNÉE 2012

*Mr SALLE présente la délibération suivante.*

*Auparavant, Mr le Maire : « Je voudrais remercier Pierre-Marie SALLE qui avait exercé cette responsabilité sous les deux mandats précédents et il va avoir l'occasion de rappeler un certain nombre de choses. On dit un tas de choses sur les finances de la Ville. Je dis cela pour ceux qui prennent des notes, pour ceux qui ne sont pas là. Il y aurait 9 Millions d'euros d'excédent qui servent au Maire pour partir en vacances, la Ville est en faillite ! Or, vous verrez que séances du Conseil Municipal après séances du Conseil Municipal, on ne dépense pas toutes les possibilités que nous avons. C'est ce que l'on appelle une bonne gestion municipale, et d'autre part, je tiens à le souligner, car je suis persuadé que cela lui sera répété, le Budget que nous allons examiner ce soir, a été réalisé par Roger BODIN, du moins confectionné. Je le dis pour dire la vérité. »*

Le Trésorier Principal a transmis les états de produits communaux afférents à l'année 2012 qui n'ont pas pu être recouverts. Après examens minutieux de ces produits, il s'avère que tous les moyens de recherche dont dispose notre comptable ont été utilisés sans succès.

Le total des montants irrécouvrables s'élève à 4 798,47 € au titre du Budget Communal. Le non recouvrement de ces recettes entraîne des dépenses équivalentes à prendre en charge par ce Budget.

La plupart de ces créances concernent les prestations communales telles que la cantine, l'étude, la garderie et les droits de voirie. Les poursuites continueront malgré le vote de ces créances en non-valeur. En effet, le vote de ces créances en non-valeurs ne signifie pas l'abandon des poursuites pour leur recouvrement, mais simplement leur régularisation comptable.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter l'admission en non-valeur des produits communaux sus-indiqués, concernant l'année 2012 »

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2343-1,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2013,

**VU** l'avis de la Commission des Finances, réunie le 22 mars 2013,

**VU** la décision du Bureau Municipal en date du 25 mars 2013,

**CONSIDERANT** les états des produits irrécouvrables de 2012, dressés par le Trésorier Principal du Raincy, et imputés sur l'exercice 2013 du Budget de la Ville,

*Mr le Maire : « J'invite les élus de l'opposition à se renseigner pour savoir à combien s'élèvent les admissions en non valeurs et les créances irrécouvrables dans les Municipalités voisines du Raincy, ce n'est pas le même niveau. »*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 22 VOIX POUR, 5 ABSTENTIONS (Mme LOPEZ et le Groupe RÉUSSIR LE RAINCY) et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
Le Groupe LE RAINCY À VENIR n'a pas pris part au vote.**

**ACCEPTE** l'admission en non-valeur des produits communaux concernant l'année 2012, pour un montant total de 4 798,47 €.

**DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2013.

## **1.2 - BUDGET DE LA VILLE 2013: VOTE DES SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS**

*Mr SALLE présente le point suivant.*

Pour mémoire, les subventions municipales allouées aux Associations Raincéennes, par le Conseil Municipal sont de trois natures :

- **les subventions de fonctionnement** accordées chaque année, après examen des demandes, et votées de façon collective dans le Budget de la Ville, après Délibération du Conseil Municipal,
- **les subventions exceptionnelles** accordées pour un événement particulier entraînant des dépenses justifiées, sur proposition du Maire-Adjoint en charge de la délégation concernée et après accord de la Municipalité. Le montant est fonction du projet.
- **les subventions de démarrage** au profit d'Associations Raincéennes à caractère culturel, sportif ou social qui en ont fait la demande, pour un montant forfaitaire de 140,00 € et après accord de la Municipalité,

Compte tenu de l'adéquation entre les demandes reçues des Associations, d'une part, et les critères énoncés ci-dessus, d'autre part, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mr Le Maire à procéder aux attributions suivantes :

- subventions de fonctionnement	98 455.00 €
- subventions exceptionnelles	4 400.00 €

L'effort demandé aux Associations en 2012, dans le cadre des restrictions budgétaires de la Ville, a été reconduit pour 2013. Il faut toutefois noter que les Associations sociales et humanitaires en ont été préservées.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'Article l 2311-7,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1<sup>er</sup> Janvier 2013,

**VU** l'avis de la Commission des Finances réunie le 22 mars 2013,

**VU** la décision du Bureau Municipal en date du 25 mars 2013,

*Mr le Maire : « Point important, c'est intéressant de lire tout le document, parce que l'ERAC a dit, au cours de son Conseil d'Administration, qu'elle ne recevait pas de subvention de la part de la Ville. C'est bizarre, parce que lorsque je regarde les documents budgétaires, je vois la somme de 760 € inscrite pour cette Association. Donc il faut qu'ils se renseignent car il doit bien y avoir quelqu'un qui doit percevoir 760 € ou alors cela veut*

dire que le responsable qui a pris la parole n'a pas dit la vérité. Je suis persuadé que suite à mon intervention de ce soir, il y aura un rectificatif fait par écrit et même, on pourra lui acheminer les différentes lettres qu'il voudra bien envoyer. Je donne aussi une autre information qui, à mon avis, est importante. Ce n'est pas bon de subventionner une Association qui fait directement de la politique. Ceci m'a amené à prendre contact avec le

Président de la Banque Alimentaire pour voir avec lui si nous ne pourrions pas avoir une antenne des « Restos du Cœur » sur la Ville du Raincy, parce que se servir de l'argent pour cracher au visage du Maire c'est bien, mais ce n'est pas forcément la vocation d'une association humanitaire comme une Banque Alimentaire. »

**Mr GENESTIER :** « Ce qui nous étonne c'est qu'il n'y ait pas de demande de subvention de la part de nouvelles associations. On voit que tous les ans, dans toutes les villes, il y a des demandes venant de nouvelles associations et qui révèlent un certain dynamisme du milieu associatif. Là, vous nous présentez un tableau avec les mêmes associations et, pour la plupart d'entre elles, elles essaient d'être dynamiques avec les moyens qui leur sont alloués. Mais là on a rien de nouveau. Donc, comment peut-on expliquer que la Ville fait tout pour que le dynamisme associatif soit là, et qu'il puisse y avoir encore plus de lien entre les habitants ? On peut, de toute évidence, se poser des questions. Effectivement, sur la base de votre dernière intervention, où là vous nous annoncez des choses sur une association, il faut reconnaître que nous ne comprenons rien, car cela veut dire que le Président doit être engagé politiquement mais, pour notre part, nous ne savons pas de quel bord il est et ce qui se passe. Il y a beaucoup de sous-entendus, de ce côté-là nous avons l'habitude car c'est ce qui se passe lors de chaque Conseil Municipal. En fait l'essentiel pour nous, c'est de savoir quelle est la politique de la Ville aujourd'hui pour assurer la dynamique des associations. »

**Mr le Maire :** « Mr GENESTIER, vous venez de poser une excellente question, ce n'est pas tout le temps mais là il s'agit d'une excellente question. En l'occurrence, vous êtes Président d'une association, vous venez voir le Maire du Raincy, et vous lui demandez de l'argent. D'abord le Maire du Raincy va vous offrir un café, et on va voir comment nous pourrions vous prêter une salle, comment nous pourrions faciliter votre développement, comment vous aider plutôt que de dépenser de plus en plus d'argent. Notre but c'est d'éviter d'alourdir le budget des subventions. Nous sommes plutôt satisfaits quand le budget social se stabilise, nous sommes plutôt satisfaits quand le budget associatif se stabilise. Il ne faut pas vous tromper de stratégie, parce que habituellement, c'est le discours des gens d'en face et vous ne défendrez pas, aux prochaines élections, tout à fait la même chose. Voilà ai-je répondu à votre question ? »

**Mr GENESTIER :** « Certes c'est une explication, mais cela ne répond pas sur le nombre d'associations et sur la dynamique de ces associations. Ce qui veut dire qu'il n'y a pas eu de nouvelle association dans le courant de l'année qui soit venue vous voir pour avoir des salles, c'est cela que ça veut dire. Nous aimerions avoir un exposé du Maire-Adjoint en charge du dossier. Maire-Adjoint d'ailleurs que nous ne connaissons pas et que nous aimerions bien connaître. Tout à l'heure vous nous avez parlé de Mr BENOURI et de Mme PORTAL, Pouvez-vous nous dire quelles sont les délégations ? »

**Mr le Maire :** « Mr GENESTIER, si vous regardez les documents qui sont publiés par la Sous-Préfecture, vous verrez que nous avons fait parvenir la liste des Adjointes. Je vous rappelle que la campagne électorale n'est pas ouverte, et de toute façon, je vous y battrais une nouvelle fois. La particularité c'est que les subventions ne sont pas un critère, me semble-t-il, ou alors il ne faut pas faire comme François HOLLANDE. Si vous êtes élu, il ne faudra pas revenir ici en disant je n'ai pas dit cela. Pour ma part, la particularité du foisonnement associatif, ce n'est pas le nombre d'associations. Je vous rappelle, qu'au moment où vous aviez des responsabilités, il y a longtemps, du temps de Mr MEGE qui vous était proche, nous avons essayé de ne pas multiplier le nombre d'associations qui, parfois, faisaient la même chose, vous êtes d'accord ? Bon, au moins il y a un point sur lequel nous sommes d'accord. Donc en l'occurrence, si vous avez besoin d'argent, pas vous à titre personnel, mais si une association que vous soutenez a besoin de moyens, on ne va pas forcément tout de suite lui donner une subvention. On verra comment on peut l'aider par des prêts de salles, par des envois de courriers, de photocopies pour des documents. Quant au nombre d'associations, je pense qu'il est plutôt important d'examiner le nombre d'adhérents de ces associations, plutôt que le nombre d'associations. Vous savez, on va rentrer dans une période où il ne faudra pas essayer de savoir ce qui nous divise mais peut-être à un moment, de voir ce qui peut nous rassembler. »

**Mr GENESTIER :** « Il est vrai que nous sommes toujours dans des phases avec vous, toujours avec des étiquettes. Me voici avec une étiquette sur le front de candidat aux municipales. Je vous rappelle que je suis assis autour de cette table en qualité de Conseiller Municipal, je représente 30% de la population. Je veux seulement des réponses à mes questions. »

**Mr le Maire :** « Vous ajoutez la TVA à vos 30% ? »

**Mr GENESTIER :** « Mais oui, bien sûr toujours. »

**Mr le Maire :** « En l'occurrence, par rapport à vos remarques, 1<sup>er</sup> élément : vous avez dit que le nombre d'associations était un critère important ainsi que les subventions qui sont attribuées. Je fais une remarque également : si on voyait les subventions diminuer au Raincy et augmenter partout ailleurs en France, on pourrait dire qu'effectivement il y a un problème. Je me suis aperçu que les subventions diminuaient ailleurs et qu'elles se stabilisaient au Raincy. Donc si vous en êtes d'accord Mr GENESTIER, on va en rester là. J'ai bien compris votre objectif et je n'y entrerai pas. »

**Mme LOPEZ :** « C'est plutôt une explication de vote. Je constate, à la lecture du tableau d'attribution de subventions pour l'année 2013, une baisse de 50 % de la somme globale qui va être versée au Centre Communal d'Action Sociale, puisque vous annoncez pour 2013, une subvention de 20 000 € alors qu'elle était de 40 000 € en 2012, ce sont les chiffres du tableau que j'ai sous les yeux. »

**Mr le Maire :** « Alors... »

**Mme LOPEZ :** « Vous me laissez terminer. »

**Mr le Maire :** « Bien entendu Mme LOPEZ, mais après je vous rappellerais que vous avez quand même été Maire-Adjoint dans cette équipe. »

**Mme LOPEZ :** « Donc, ça me surprend d'autant plus, parce que tout le monde voit bien que la crise s'accroît et que le nombre de chômeurs raincéens, bénéficiaires du RSA, augmente. Donc je ne comprends pas cette baisse en défaveur des foyers Raincéens, et je ne peux pas cautionner cette façon de gérer la question sociale. Voilà pourquoi je ne voterai pas ces subventions. »

**Mr OURNAC :** « Je vais te répondre Isabelle, l'année dernière toutes les séances du CCAS n'ont pas pu avoir lieu. Mme HOTTOT en fait partie et peut confirmer que j'ai expliqué que le CCAS avait un reliquat de 26 000 € sur l'année dernière qui est reporté cette année. »

**Mr Le Maire :** « Vous savez ce qu'est un reliquat, Mme LOPEZ ? »

**Mr OURNAC :** « Nous avons une réunion demain soir pour le Budget du CCAS où nous aurons une explication à ce sujet, même si nous en avons déjà parlé lors des dernières réunions et Mme HOTTOT peut en témoigner. Donc nous aurons exactement la même somme sinon plus, puisque nous avons un reliquat de 26 000 €. »

**Mr le Maire :** « Voici l'explication Mme LOPEZ, parce qu'il ne faut pas que vous racontiez n'importe quoi, vous non plus pendant votre campagne électorale. »

**Mme LOPEZ :** « Je ne suis pas en campagne. »

**Mr le Maire :** « Ah bon j'avais cru. Dans un budget, lorsqu'il y a un reliquat, on ne remet pas la même somme puisqu'il y a un reste. Vous savez il faut reprendre un peu vos fiches quand même. Quand vous étiez Adjointe qu'est-ce que vous faisiez ? »

**Mme LOPEZ :** « La question que je me pose c'est pourquoi il y a un reliquat, pourquoi cela n'a pas été dépensé en faveur des foyers raincéens ? »

**Mr le Maire :** « Mais on vient de vous le dire. Mme LOPEZ, imaginons que vous ayez été Maire-Adjoint pendant 2 mandats avec moi et que vous ayez même été ma Première Adjointe (c'était les travaux forcés...) mais en l'occurrence, imaginons que vous ayez été au CCAS, alors qu'est-ce qu'on doit faire ? Il y a le Maire-Adjoint chargé des Affaires Sociales qui dit ce soir, on dépense 3 000 €, ou est-ce que l'on doit dire, on prend chacun des dossiers et on regarde si la personne habite Le Raincy, si elle est en situation sociale difficile et on ne distribue pas la totalité de l'argent. Vous voyez, c'est comme ça que cela fonctionne ou alors vous êtes socialiste, ce qui m'étonnerait quand même, parce que vous auriez dû me le dire quand je vous ai prise comme première Adjointe. En matière de dépenses sociales, les directives sont les suivantes : sur un budget de 20 000 € pour 12 mois, essayez de dépenser telle somme par mois. Je vous propose une chose, c'est de passer un après-midi avec vous, attention en tout bien tout honneur, pour que je vous réexplique le fonctionnement, ou alors que Roger BODIN vous réexplique comment cela fonctionne, il est disponible maintenant et il sait plein de choses. »

**Mr GENESTIER :** « Vous êtes en campagne là, non ? »

**Mr le Maire :** « Non, ou un peu quand même. »

**Mr GENESTIER :** « Bien voilà ! C'est très bien, on y arrive ; j'aimerais bien savoir ce qu'en pense votre première Adjointe, celle qui était au social. »

**Mr le Maire :** « C'est vrai que tu as été premier Adjoint toi aussi. »

**Mr GENESTIER :** « Mais oui, je l'ai même rappelé tout à l'heure, moi je dis la vérité jusqu'au bout, il faut le reconnaître. J'aimerais savoir ce que pense votre première Adjointe, avec qui j'ai parlé des questions sociales, elle n'était pas tout à fait d'accord avec ce positionnement. »

**Mr le Maire :** « Je réexplique, premièrement, il faut comprendre que lorsqu'il reste des crédits sur les aides proposées au cours d'une réunion du Conseil d'Administration du CCAS, on ne les jette pas à la fin de la réunion, on les garde d'une réunion sur l'autre. Donc sur l'année 2012, tout n'a pas été dépensé, mais c'est le propre des années électorales pas simplement au Raincy. Quand on écoute Mr GENESTIER, on a l'impression qu'il est candidat à la Mairie d'une île déserte. Et bien non, cela se passe à peu près de la même façon partout. Et donc en fonction de cela, moi je préfère garder un peu d'argent et ne pas tout dépenser, plutôt que de tout flamber. Vous voyez, regardez CAHUZAC, il doit être emm...en ce moment d'avoir voulu tout flamber. Mme HOTTOT, puisque l'on parle de CAHUZAC. »

**Mme HOTTOT :** « On y est. Je m'étais dit que l'on y aurait droit ce soir, que l'on n'y échapperait pas. Ca y est, c'est fait. Cela n'a rien à voir avec notre position. »

**Mr le Maire :** « Mais si, quand même un peu. »

**Mme HOTTOT :** « Ce n'est pas notre position que de penser que tout le monde doit être mis dans le même panier. Si en l'occurrence, une personnalité politique d'un parti pose problème, ce n'est pas l'objet de notre intervention. La première chose pour laquelle j'ai demandé la parole, c'est par rapport aux associations. J'aurais été ravie de pouvoir poser la question en Commission afin de connaître le nombre d'adhérents, de savoir si oui ou non, il fallait donner une subvention. Sauf que de ce point de vue, nous n'avons pas eu de Commission ; en effet, sur le secteur associatif, depuis un bon moment, nous n'avons plus de Commission. On ne sait pas si telle ou telle association existe ou pas, fonctionne ou pas. On aurait bien aimé pouvoir effectivement examiner le nombre d'adhérents. Par ailleurs, par rapport au CCAS. Paul tu m'as nommée, en effet, je suis au bureau du CCAS, et en effet, nous avons eu durant un an, très peu de réunions, ce qui nous a énormément posé de questions. Il y a eu aussi beaucoup de changements au niveau des Maires-Adjoints chargés du CCAS. Il me semblait bien qu'il restait un gros budget au niveau du CCAS puisqu'on avait quasiment rien dépensé. Au début, lorsque tu es arrivé tu as dit qu'il ne restait plus grand-chose, ce qui m'étonnait mais j'ai compris que tu n'avais pas toutes les informations. Je suis donc contente d'apprendre qu'il reste un gros budget et je suis contente d'apprendre que l'on va avoir des Commissions régulières tous les mois et que l'on va pouvoir y traiter les dossiers. »

**Mr OURNAC :** « Rends à César ce qui est à César, et reconnais et à Paul ce qui revient à Paul. Donc reconnais que depuis quelques mois, nous accordons des aides qui sont plus que correctes et que l'on reprend régulièrement un rythme de réunions tous les mois. »

**Mme HOTTOT :** « Absolument, nous avons des réunions tous les mois et il ne s'agit pas d'accorder des aides plus ou moins correctes. Il s'agit de travailler sur des situations de personnes qui sont en difficultés et d'adapter la meilleure réponse à la situation. Et ça, je dois dire, ça n'a pas de couleur politique. »

**Mr le Maire :** « En conclusion, s'il reste du budget, il est reporté sur l'exercice suivant. On ne peut pas prendre exemple sur une ville voisine qui attribue une aide de 1 000 € dès qu'on vient tirer la sonnette. Au Raincy, il faut tirer la sonnette plusieurs fois. Mme HOTTOT, vous êtes socialiste dans une ville qui ne l'est pas et Jean Michel GENESTIER est centriste. Tout le monde doit revenir à la réalité. Les associations ne communiquent pas volontiers leurs nombres d'adhérents. C'est une difficulté que nous avons déjà rencontrée avec l'Aquagym par exemple. Il faudrait que vous regardiez les subventions attribuées aux associations, par les villes voisines. En ce qui concerne les associations hors commune, il y a une règle : elles doivent d'abord contacter leur Mairie. »

**Mr GENESTIER :** « Mais il y a une histoire au niveau d'une association. Lorsque le Maire a participé à la faire sortir de la Ville, il y a sûrement une raison mais cela amène à se poser des questions. Je n'entre pas dans la polémique parce que cela n'est pas notre objectif. Mais c'est une réalité, non ? C'est une réalité, parfois il faut savoir dire la vérité. »

**Mr le Maire :** « Quand une association a entreposé des denrées alimentaires périssables dans une école, sans contrôle ! On a eu 300 rats à l'école La Fontaine. »

**Mr GENESTIER :** « Je ne sais pas s'il y avait des rats ou pas. »

**Mr le Maire :** « Eh bien oui, l'amas de denrées alimentaires avait attiré des rats... Pour revenir aux subventions allouées aux associations, je remercie celles qui ont collaboré à la préparation de ce budget en nous transmettant des dossiers. Puis, je précise que nous respectons un principe d'équité entre les associations. Par exemple, les associations de parents d'élèves reçoivent toutes le même montant. C'est ce qu'on appelle la démocratie au Raincy. »

**Mr FERREIRA :** « Je précise que la FCPE n'a pas fait de demande de subvention pour éviter ce genre de choses et, par principe, ne serait-ce que pour pouvoir garder son indépendance. C'est un principe de base, que je tiens quand même à rectifier. »

**Mr le Maire :** « Ce n'est pas facile de faire plaisir à tout le monde. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 22 VOIX POUR, 1 CONTRE (Mme LOPEZ) et 4 ABSTENTIONS (Groupe RÉUSSIR LE RAINCY) et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**  
**Le Groupe LE RAINCY À VENIR n'a pas pris part au vote.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux attributions suivantes :

- subventions de fonctionnement	98 455,00 €
- subventions exceptionnelles	4 400,00 €

Soit un total de 102 855.00 € réparti comme suit :

<b>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Associations</b>	<b>Siège Social</b>	<b>attribuées en 2012</b>	<b>FNDS attribué en 2012</b>	<b>autres subventions acquises par ailleurs</b>	<b>proposées pour 2013</b>
ADEP - Entraide des Polios et Handicapés	Paris	150,00 €		91 098,00 €	150,00 €
ADVC 93 UDAF	Bobigny	80,00 €		1 503,00 €	80,00 €
Entraide Protestante du Raincy et des environs	Le Raincy	140,00 €			140,00 €
AFM - Association Française contre les Myopathies	Montreuil	760,00 €		6 037,00 €	760,00 €
AIPEI	Le Raincy	1 070,00 €		4 184,00 €	1 070,00 €
APF - Association des Paralysés de France	Pantin	150,00 €			150,00 €
Aquasport	Le Raincy	140,00 €	750,00 €	360,00 €	140,00 €
ASN - Association Sportive des Nageurs du Raincy	Le Raincy	1 400,00 €		3 000,00 €	1 400,00 €
Association Parc Carrette	Gagny	140,00 €		140,00 €	140,00 €
Association Parents d'Elèves - PEEP Le Raincy	Le Raincy	360,00 €			360,00 €
Association Parents d'Elèves - UNAAPE Le Raincy	Le Raincy	360,00 €			360,00 €
C.C.A.S.	Le Raincy	40 000,00 €			20 000,00 €
CFDT	Le Raincy	140,00 €		1 500,00 €	140,00 €
Chriss Racing	Le Raincy	140,00 €		2 000,00 €	140,00 €
Ciné Photo Club	Le Raincy	720,00 €			720,00 €
Projet Artistique et Culturel - Thiers	Le Raincy	280,00 €			280,00 €
Projet Artistique et Culturel - La Fontaine	Le Raincy	280,00 €			280,00 €
Projet Artistique et Culturel - Les Fougères	Le Raincy	280,00 €			280,00 €
Comité des Œuvres Sociales (COS)	Le Raincy	15 000,00 €			15 000,00 €
Conseil départemental d'Accès au Droit de la SSD	Le Raincy	190,00 €		23 000,00 €	190,00 €
Croix Rouge Française	Le Raincy	1 000,00 €		1 515,00 €	1 000,00 €
(*)Ecole primaire privée- Blanche de Castille (18 élèves Raincéens x 105 €)	Villemomble	1 260,00 €			1 890,00 €
(*)Ecole privée Merckaz-Hatorah (28 élèves Raincéens x 105 €)	Le Raincy	2 520,00 €			2 940,00 €
(*)Ecole conventionnée Sainte Clotilde (39 élèves x 500 €)	Le Raincy	17 000,00 €			19 500,00 €
Encadrer LAVIS	Villemomble	140,00 €			140,00 €
Energie	Le Raincy	140,00 €			140,00 €

Espoir pour le cancer	Le Raincy	900,00 €		2 640,00 €	900,00 €
ERAC	Livry-gargan	760,00 €		8 200,00 €	760,00 €
ESR Etoile Sportive du Raincy Boules Lyonnaises	Le Raincy	470,00 €			470,00 €
ESV - Équipe Saint Vincent	Le Raincy	460,00 €		3 602,00 €	460,00 €
FCR - Football Club du Raincy	Le Raincy	4 000,00 €			4 000,00 €
Fédération Générale des Retraités des Chemins de Fer	Gagny	140,00 €		96,00 €	140,00 €
Hôtel Social 93	Le Raincy	150,00 €			150,00 €
Horizon Cancer	Montfermeil	150,00 €		56 801,00 €	150,00 €
Immeuble en Fête	Le Raincy	450,00 €			600,00 €
JCR -Judo Club Raincéen	Le Raincy	1 420,00 €	2 000,00 €		2 000,00 €
Les Amis de Clusone	Le Raincy	780,00 €			780,00 €
Les Amis de Finchley	Le Raincy	720,00 €			720,00 €
Mission Locale pour l'Emploi	Le Raincy	11 050,00 €			11 050,00 €
Mouvement Chrétien des retraités	Le Raincy	90,00 €			90,00 €
Œuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs-Pompiers	Paris	150,00 €		72 267,00 €	150,00 €
La Prévention Routière	La Courneuve	110,00 €		84 048,00 €	110,00 €
Réseau des Emetteurs Français 93	Le Raincy	140,00 €			140,00 €
Réseau Océane	Montreuil	140,00 €			140,00 €
Restaurer Notre Dame du Raincy	Le Raincy	720,00 €			720,00 €
Salons Libres Européens	Blanc Mesnil	140,00 €		1 250,00 €	140,00 €
Secours Catholique Caritas Créée - Délégation de SSD	Rosny s Bois	460,00 €		10 400,00 €	460,00 €
SHR - Société d'Horticulture du Raincy	Le Raincy	860,00 €		220,00 €	860,00 €
SHRPA - Société Historique du Raincy et Pays d'Aulnoye	Le Raincy	720,00 €		7 680,00 €	720,00 €
Sporting Karaté Raincéen	Le Raincy	140,00 €			140,00 €
Sporting Raincéen Escrime	Le Raincy	190,00 €			190,00 €
SRHB - Société Raincéenne de Hand Ball	Le Raincy	450,00 €			450,00 €
UNC - Union Nationale des Combattants	Le Raincy	90,00 €			90,00 €
Union de Délégués Départementaux Education Nationale	Montfermeil	140,00 €		1 113,00 €	140,00 €
Un Pied devant l'Autre	Le Raincy	280,00 €		1 000,00 €	280,00 €
UPAC	Le Raincy	165,00 €			165,00 €
USM - Gagny/Raincy Volley Ball	Blanc Mesnil	1 140,00 €			2 000,00 €
Ville-Vie-Vacances	Le Raincy	1 900,00 €			1 900,00 €
<b>total des subventions de fonctionnement</b>				<b>2 750,00 €</b>	<b>381 014,00 €</b>

(\*) proportionnelles au nombre d'enfants Raincéens inscrits

<b>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</b>	<b>Siège Social</b>	<b>proposées pour 2013</b>
Les amis de Clusone	Le Raincy	1 000,00 €
Etoile sportive du Raincy Boules Lyonnaises	Le Raincy	2 000,00 €
Sporting Karaté	Le Raincy	900,00 €
Challenge Entreprise La Parisienne	Paris	500,00 €
<b>total des subventions exceptionnelles</b>		<b>4 400,00 €</b>

DIT que la dépense inhérente à cette Délibération est inscrite au Budget Primitif 2013.

### **1.3 - BUDGET DE LA VILLE 2013 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION À COMPRENDRE DANS LES ROLES GÉNÉRAUX DE 2013**

Mr SALLE présente le point suivant.

Ainsi que le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit déterminer les taux des impositions locales servant à équilibrer le Budget.

Afin d'assurer à la Ville un budget de Fonctionnement équilibré et suffisant, mais aussi de permettre un investissement dans la rénovation du patrimoine communal, sans recours excessif à l'emprunt, il est proposé d'augmenter les taxes locales, dont les taux restent encore modérés par rapport aux moyennes des villes du Département.

En conséquence, il est proposé une augmentation de 0,5 % pour chacune des taxes, pour l'année 2013.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la Délibération N° 2013.02.11 en date du 25 Février 2013 relative au Débat d'Orientations Budgétaires,  
**VU** l'avis de la Commission des Finances réunie le 22 mars 2013,  
**VU** la décision du Bureau Municipal en date du 25 mars 2013,

**Mr le Maire :** « Un petit commentaire, parce que ce n'est pas l'opposition qui fera des remarques positives, donc autant les faire maintenant. C'est un choix qui est raisonnable et qui montre qu'il y a une pérennité dans notre action. C'est un engagement que nous avons tenu les années précédentes et donc je vous rappelle qu'il faut faire référence au début du mandat et je pense que ce n'est pas trahir une confiance que de dire que nous essayerons de faire en sorte qu'il n'y ait pas du tout d'augmentation d'impôt l'an prochain. C'est-à-dire que si l'on a gardé un peu d'argent de côté comme le dirait mon ancien Adjoint, ce n'est pas pour faire autre chose. C'était au moment où il était d'accord, où il n'avait pas encore vu qu'une liste municipale, il faut qu'elle se renouvelle. Effectivement, il faut qu'à un moment on trouve un certain équilibre entre les nouveaux et les pas vraiment nouveaux. Il ne faut pas oublier également que ces taux ne se concrétisent que dans le temps. Quand on dit que les impôts locaux vont augmenter de 0,5 %, ce n'est pas tout à fait vrai. Il y aura aussi les bases qui, par un vote de la Loi de finances, vont augmenter. De ce fait les 0,5 % termineront à 1,5 %. Il y aura tout de même un point supplémentaire de fiscalité. J'insiste aussi sur ce point parce que entre ceux qui oublient comment fonctionne le budget du CCAS et les Maires-Adjoints chargés des Finances qui partent et oublient tout. La particularité c'est que l'on a conçu ce Budget dans le bureau de la Directrice Générale des Services avec celui qui a démissionné. Mais il a peut-être démissionné pour autre chose, il a peut-être découvert un truc sur le Maire... Donc voilà les éléments que l'on peut vous donner 0,5% cette année et l'an prochain on fera de très gros efforts pour qu'il n'y ait pas d'augmentation de nouveau. Effectivement, on a des collectivités riveraines qui baissent les impôts. Il nous est difficile de le faire au Raincy parce qu'on a une pénalité SRU très importante et, d'autre part, on a aussi réalisé un certain nombre de choses. La rénovation de la Mairie ne s'est pas faite par le biais du bénévolat, et les autres équipements qui vont être réalisés, dans les années qui viennent, seront réalisés aussi sur financement municipal. »

**Mr GENESTIER :** « On s'exprimera tout à l'heure, sur le Budget lui-même. »

**Mme LOPEZ :** « Donc j'ai bien compris.. »

**Mr le Maire :** « Vous avez bien compris donc ce ne sera pas la peine que l'on se voit un après-midi ? »

**Mme LOPEZ :** « Non je pense que je n'aurai pas le temps. »

**Mr Le Maire :** « Moi non plus. »

**Mme LOPEZ :** « J'ai bien compris que vous allez augmenter nos taxes de 0,5% mais qu'en réalité lorsque nous allons recevoir nos feuilles d'impôts avec l'augmentation des bases locatives, cela fera 1,5 %. »

**Mr Le Maire :** « C'est ce que l'on vient de dire, Mme LOPEZ. »

**Mme LOPEZ :** « J'ai bien compris, c'est pour ça que je répète et pour que les personnes de l'Assemblée comprennent aussi. Si on cumule depuis le début de votre mandat, cette augmentation de .... »

**Mr Le Maire :** « De notre mandat, vous avez été élue sur ma liste. »

**Mme LOPEZ :** « Oui, mais vous m'avez débarquée. »

**Mr Le Maire :** « Je ne vous ai pas débarquée. Vous ne veniez pas aux réunions. »

**Mme LOPEZ :** « La taxe d'habitation des raincéens n'a pas augmenté que de 0,5 % ou de 1,5 % mais de 25% pendant la durée de votre mandat. Alors pour quoi faire, pour quoi faire ? »

**Mr Le Maire :** « Alors sortez un tract. »

**Mme LOPEZ :** « Pour quoi faire, pour quoi faire ? C'est la question que je me pose, et j'invite chacun autour de cette table à prendre ses feuilles d'impôts des années précédentes et vous ferez le même constat que moi. »

**Mr Le Maire :** « Bon on va le faire et on attend qu'une seule chose, c'est que vous soyez la mieux placée possible sur une liste parce qu'une droite comme vous c'est une droite de trahison. Et oui, vous avez été élue sur une liste de droite et vous dénigrez plus que la gauche. »

**Mme LOPEZ :** « Je ne souhaite pas rentrer dans ce genre de débat, vous m'excuserez. »

**Mr Le Maire :** « Non, vous avez raison, Sainte Nitouche. »

**Mme LOPEZ :** « Je vous remercie de bien vouloir consigner tous ces propos dans le Procès-Verbal. »

**Mr Le Maire :** « Ils le seront, vous le savez. Je vous rappelle que vous avez été élue sur la liste de la Majorité Municipale, en 2008. Vous ne pouvez pas dire maintenant qu'on n'a rien fait pendant 6 ans. »

**Mr GENESTIER :** « Ça recommence ! on sait que ça va monter jusqu'à la fin du Conseil. A la fin, le Maire va finir par insulter, comme à son habitude, mais ça ne me dérange pas. Si de s'être opposé à Eric RAOULT, ce n'est pas du courage alors je ne sais pas... »

**Mr Le Maire :** « Pourquoi ? Il faut vous décerner la légion d'honneur pour vous être opposé à moi, si c'est ça dites le moi. »

**Mr GENESTIER :** « Non, je ne recherche pas la légion d'honneur, non plus. Je ne fais pas comme d'autres. Et vous n'acceptez pas des autres ce que vous faites en permanence. A un moment, il faut accepter la contradiction et puis aussi il faudrait apprendre à respecter les élus. »

**Mr Le Maire :** « Mais tu sais quoi, quand on donne des coups, il faut s'attendre à en recevoir. »

**Mr GENESTIER :** « Je ne sortirai pas de mes gonds. »

**Mr Le Maire :** « Il faut savoir prendre des coups, il faut savoir résister. »

**Mr GENESTIER :** « Mais j'en ai pris des coups, il n'y a pas si longtemps que ça encore. Il n'y en a pas beaucoup qui ont résisté pendant 12 ans. »

**Mr Le Maire :** « Franchement, est-ce qu'on peut dire qu'au Raincy, on a rien fait pendant 6 ans ? C'est ce qu'elle vient de dire et elle était Maire-Adjointe. Elle est venue au Conseil Municipal 1 fois sur 8. A un moment donné il faudra bien le dire : une fois sur 8 ou sur 9. Moi, j'attends... »

**Mr GENESTIER :** « Moi j'attends aussi ceux qui ne sont pas autour de la table, pour savoir s'ils ont démissionné ou pas. On pourrait nous le dire ? J'attends que l'on puisse nous le dire et je souhaite aussi que ce soit consigné sur le Procès-Verbal. »

**Mr Le Maire :** « Cela le sera. Moi, j'attends et j'irai faire une enquête à Epinay pour savoir comment tu avais géré la Ville. »

**Mr GENESTIER :** « Ça continue ! Alors ça, c'est un motif de recours et je demande que ce soit inscrit au Procès-Verbal et c'est un contentieux en plus. »

**Mr Le Maire :** « Pas de problème. »

**Mr GENESTIER :** « Il va y en avoir des recours. »

**Mr Le Maire :** « Sans aucun problème, comme tu veux. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas d'autres questions, alors on passe au vote. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 22 VOIX POUR et 5 CONTRE (Mme LOPEZ et Groupe RÉUSSIR LE RAINCY) et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**  
**Le Groupe LE RAINCY À VENIR n'a pas pris part au vote.**

**FIXE** ainsi qu'il suit les taux des 4 taxes pour l'année 2013 :

Pour mémoire,  
taux 2012 :

Taxe d'habitation	28.48 %	28.34 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	15.71 %	15.63 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	23.47 %	23.35 %
Cotisation Foncière des Entreprises	30.72 %	30.57 %

**FIXE** le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 5.81 % soit un produit attendu de 1 497 560,00 €. (Taux 2012 : 5.78 %)

#### **1.4 - BUDGET DE LA VILLE 2013 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

**Mr SALLE** présente le Budget Primitif.

Le Budget, soumis au vote du Conseil Municipal, a été dressé conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14 modifiée.

Il comprend, tout à la fois, les écritures budgétaires et les mises à jour des annexes obligatoires, entre autres : les amortissements, les emprunts et les garanties d'emprunt, l'état des organismes de regroupements auxquels la Ville est adhérente, le tableau des effectifs, le tableau des logements concédés

Conformément à l'Article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce document sera tenu à la disposition du public, aux horaires habituels d'ouverture des services municipaux.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses Articles L 1612 et suivants ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1<sup>er</sup> Janvier 2013,

**VU** la Délibération n°2013.02.11 en date du 25 Février 2013 relative au Débat d'Orientations Budgétaires,

**VU** l'avis de la Commission des Finances réunie le 22 mars 2013,

**VU** la décision du Bureau Municipal en date du 25 mars 2013,

**Mr SALLE** : « Je vous présente donc le Budget tel que nous l'avons préparé et dans la philosophie de ce qui avait été envisagé lors de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire, par mon prédécesseur. Je vous invite donc à vous reporter aux pages 7 et 8 du Budget, où vous avez sur la gauche, la section de Fonctionnement et sur la droite, la section d'Investissement puisque vous savez qu'un budget se partage entre la section de Fonctionnement, pour les dépenses courantes, et la section d'Investissement, pour les dépenses d'investissement à proprement dites. Vous savez aussi que le Budget se vote, chapitre par chapitre, mais on peut le voter globalement. De ce fait, je vous présente tous les chapitres de la section de Fonctionnement puis de la section d'Investissement. Vous trouverez le détail des chapitres, dans les pages suivantes. Je commence donc par les dépenses de Fonctionnement, car comme je vous le disais tout à l'heure, ce sont les dépenses de Fonctionnement qui nous amènent à prévoir un niveau de recettes puisque ces dépenses s'équilibrent par l'impôt. Le premier chapitre pour les dépenses de Fonctionnement, c'est le chapitre 011- charges à caractère général - ce sont, pour l'essentiel, les dépenses de Fonctionnement de la Ville qui n'incluent pas le paiement des salaires, il s'agit des prestations de service, des combustibles, des carburants, de l'alimentation, des fournitures, des locations, des entretiens-réparations etc... Compte tenu du fait que nous avons essayé de serrer au mieux la gestion de la Ville, nous proposons pour ces dépenses la somme de 4 882 000 € pour l'exercice 2013, alors que nous étions à 4 766 000 € pour l'exercice 2012. Nous avons ensuite le chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés - Comme son nom l'indique, il s'agit des dépenses de personnel pour un montant de 10 278 000 € pour l'exercice 2013, à rapprocher des 10 027 000 € de l'exercice précédent. Ensuite, nous passons au chapitre 014 - atténuation de produits - il s'agit du prélèvement au titre de l'article 55 de la Loi SRU pour 275 000 €. Ensuite et c'est assez compliqué à expliquer, il s'agit du reversement du F.N.G.I.R, c'est-à-dire que nous sommes soumis à des péréquations et ce, bien que malheureusement nous n'ayons que des recettes sur les habitants, nous sommes considérés comme une commune riche. Nous verrons dans les recettes de Fonctionnement que nous devons reverser, au pot commun des collectivités, près de 3 000 000 €. Donc ces 3 125 000 € d'atténuation de produits représentent les sommes des impôts prélevés que nous reversons à l'Etat, au titre de la loi SRU et au titre du F.N.G.I.R. Nous avons donc un total de dépenses pour l'exercice 2013 de 19 789 000 €. A ces dépenses réelles, qui correspondent au fonctionnement réel de la ville, charges de gestion plus charges de personnel, nous devons ajouter les charges financières et, comme vous pouvez le voir, elles diminuent considérablement. Ceci est dû au fait que la Ville s'est beaucoup désendettée, puisque nous avons actuellement un endettement de l'ordre de 6,5 Millions d'€, alors qu'au premier budget que j'ai fait en 1995, nous étions à 100 000 000 d'€ d'endettement. Donc, vous voyez nous nous sommes beaucoup désendettés. Nous avons diminué, de plus de moitié, l'endettement de la Ville, ce qui fait d'ailleurs

que maintenant l'endettement représente le tiers des dépenses de Fonctionnement, alors qu'au début il représentait quasiment la totalité des dépenses de Fonctionnement. Nous avons un total de dépenses de Fonctionnement et de dépenses financières, prévu à hauteur de 20 323 000 d'€. Voilà pour les dépenses qu'il faut effectivement couvrir. Les dépenses suivantes, qui sont en italique, et que l'on appelle des dépenses d'ordre, ce sont des sommes que nous mettons en inscription budgétaire mais qui ne correspondent pas à une vraie dépense. On y reviendra, mais il y a par exemple les amortissements qui correspondent, comme dans la comptabilité privée à de l'argent que l'on met de côté pour la dépréciation des actifs. Puis le virement à la section d'Investissement qui est la différence entre le total des recettes et le total des dépenses et qui permet de financer les dépenses d'Investissement, ce que l'on appelle la capacité d'autofinancement de la Ville et c'est cela que nous obtenons en augmentant un peu les impôts. Nous l'avons légèrement augmenté en gérant très bien la Ville puisqu'à mes débuts la capacité d'autofinancement de la Ville était quasi nulle. Nous passons maintenant aux recettes de Fonctionnement, dont vous avez également le détail dans les pages suivantes. D'abord le chapitre 70 - produit des services de domaine et ventes - cela regroupe les concessions dans les cimetières, les redevances des services culturels, les redevances des services sportifs, les redevances à caractère de loisirs ou social, et périscolaire. En gros et pour faire simple, c'est le chiffre d'affaire de la Ville, c'est ce que nous touchons pour les services que nous rendons aux Raincéens. Nous prévoyons de passer ces recettes de 1 888 500 € au Budget précédent, à un peu plus de 2 000 000 € pour ce Budget. Nous passons ensuite aux impôts et taxes, c'est le produit des 4 impôts que nous avons votés il y a quelques minutes et que nous augmentons de 0,5 %. Ce qui fait que nous envisageons d'avoir des recettes d'impôts qui passent de 16 400 000 € à un peu plus de 16 900 000 €. Ensuite au chapitre 74 - Dotations et Participations - nous en avons pour 5 700 000 d'€ : pour l'essentiel, il y a la dotation forfaitaire appelée Dotation Globale de Fonctionnement que l'Etat nous verse pour nos dépenses de Fonctionnement. Cependant j'attire votre attention sur le fait que maintenant ce que nous reversons en dépenses de Fonctionnement, au titre des atténuations de produits à la République, correspond à peu près à ce que la République nous verse au niveau de la DGF, puisque nous avons 3 700 000 € de DGF pour 3 300 000€ de versement, ce qui veut dire que l'Etat ne nous aide quasiment plus à financer notre Fonctionnement. Nous passons ensuite aux autres produits de gestion courante, il s'agit du chapitre 75, avec pour l'essentiel du revenu des immeubles. En chapitre 013 - atténuations de charges - il s'agit des remboursements de Sécurité Sociale, au titre des absences des Agents de la Ville. Nous avons donc un total des recettes de Fonctionnement qui s'élève à 24 173 000 €, pour des dépenses à hauteur de 20 323 000 €. Compte tenu des 450 000 € d'amortissements, nous avons 3 400 000 € que nous pouvons affecter en recettes d'Investissement au financement de nos dépenses d'investissement ; ce qui fait qu'à nouveau cette année, nous n'aurons pas besoin d'emprunter pour financer les dépenses d'investissement que nous avons prévues. De ce fait, nous allons encore réduire le déficit de la Ville. Maintenant que je vous ai expliqué les dépenses de Fonctionnement réelles et d'ordre ainsi que les recettes de Fonctionnement, je vous demande de passer à la partie droite du tableau pour la section d'Investissement. A cette section, il s'agit de voir le détail des dépenses et les immobilisations incorporées. Ce sont, pour l'essentiel, les frais d'étude afférents aux dépenses que nous allons voir au chapitre 21- Immobilisations Corporelles - Nous avons prévus, pour l'exercice 2013, un montant de 3 242 000 € d'investissements à proprement dits, je cite les principaux postes : l'Hôtel de Ville pour 118 000 €, les bâtiments scolaires à hauteur de 425 000 €, les autres bâtiments publics à hauteur de 706 000 €. C'est à dire que vous voyez que pour les bâtiments uniquement, il y en a pour un peu plus de 1 200 000€. Pour les réseaux de voiries c'est un montant de 1 247 000 €, pour la réfection des voiries on prévoit à peu près le même montant que pour l'entretien des bâtiments publics. Enfin, pour la vidéosurveillance nous prévoyons 200 000 € sur le Budget Primitif et nous prévoyons une somme équivalente au Budget Supplémentaire. Les dépenses d'Investissement avec le chapitre 23 - Immobilisations en cours - pour 935 000 € : cela représente la grosse dépense pour l'année 2013 concernant les Sports, c'est la rénovation du stade de football. Ainsi rénovation des bâtiments, rénovation de la voirie, vidéosurveillance, terrain de football, tels sont les principaux postes de l'Investissement et il y en a pour 4 347 000 € au total. Nous avons ensuite le chapitre 16 - Emprunts, dettes et assimilés - c'est le remboursement du capital de nos emprunts. Vous avez vu en section de Fonctionnement, on rembourse les intérêts et ça diminue, en dépenses d'Investissement, on rembourse le capital. Ce qui veut dire que compte tenu du fait que l'on ne va pas emprunter, on va encore se désendetter pour près de 1 000 000 d'€. Je passe maintenant aux recettes d'Investissement, au chapitre 13 - subventions d'investissement - nous avons pour l'essentiel la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (anciennement Dotation Globale d'Equipeement), qui est l'aide de l'Etat pour contribuer au financement de nos investissements et nous avons l'autre gros poste qui sont les amendes de Police, le total faisant 160 000 €. Nous passons ensuite au chapitre 10 - Dotations et Fonds de réserve et divers - il s'agit, pour l'essentiel, du FCTVA qui désormais est remboursé d'une année sur l'autre, depuis la réforme FILLON, c'est-à-dire qu'on nous rembourse à peu près 80 % de la TVA que nous payons sur l'Investissement (on ne rembourse pas sur le Fonctionnement) ce qui représente pour cette année 135 000 €. Enfin la Taxe Locale d'Equipeement qui se monte à 120 000 €, ce qui représente un total de 255 000 €. Nous avons ensuite en 138 - autres subventions d'Investissement - elles représentent 211 000 € ; ce qui correspond aux subventions qui nous permettent de financer en partie le nouveau terrain de football. Il y a 197 882 € de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, l'ancienne DDJS et nous avons 13 192 € du Conseil Général, mais c'est en fait 1/10<sup>ème</sup> de la subvention du Conseil Général qui, sur 10 ans, s'élèvera à 131 000 €. Ce qui fera 300 000 € de subventions pour nos 910 000 € de dépenses relatives à la réhabilitation du terrain de football. Nous avons enfin le 024 - recettes notables produits de cession d'immobilisation - il s'agit,

*pour l'essentiel, de produits de vente de biens qui sont propriété de la Ville. Nous avons inscrit au Budget Primitif la vente du 52/54 avenue Thiers pour un montant de 500 000 €, deux appartements au 51 boulevard de l'Ouest où il devrait y avoir une opération de rénovation et refonte de cet immeuble en péril pour un montant de 84 100 € et l'appartement du 4 boulevard du Midi pour 100 000 €. Ce qui fait que nous avons prévu 684 100 €. Nous avons eu une gestion prudente car il y aura certainement d'autres biens que nous pourrions être amenés à céder pour d'éventuelles opérations au cours de cet exercice. Ce qui nous donne comme total de recettes financières la somme de 1 150 000 € et si nous y ajoutons les 3 400 000 € de virements de la section de Fonctionnement et les 450 000 € d'amortissement qui sont mis de côté mais pas dépensés, cela nous donne 5 160 000 €. Ce qui nous permet de compenser les dépenses d'Investissement prévues sans avoir recours à l'emprunt. Un Budget équilibré avec des dépenses strictement maintenues, mais un Budget qui demande un gros effort d'investissement notamment sur la voirie, ainsi que sur les bâtiments publics. »*

**Mr le Maire :** *« Mme LOPEZ, vous avez la parole. »*

**Mme LOPEZ :** *« Je donnerai une explication de vote après, mais après mes collègues qui représentent 30% et 16%, de la population. »*

**Mr Le Maire :** *« Vous ne pouvez pas faire d'explication de vote car vous ne faites pas partie d'un groupe. Je vous laisse parler quand même, c'est sympathique de vous entendre parler et de dire tout et son contraire. Il faut que les Raincéens sachent quand même, qu'il y a eu 27 séances du Conseil Municipal et que vous n'êtes venue qu'à 6. Vous notez ? »*

**Mme LOPEZ :** *« Oui je le note. »*

**Mr Le Maire :** *« Il faudra s'expliquer, et puis ne dites pas que le Maire, il n'est pas gentil avec vous, ce n'est pas suffisant. »*

**Mr FERREIRA :** *« Chers collègues, j'interviens pour le compte du Groupe Le Raincy à Venir, nous avons effectivement un certain nombre de commentaires. Vous avez dû remarquer que nous n'avons pas pris part au vote sur l'ensemble des points qui ont été présentés, je pense que cela mérite une explication et je vous propose de la donner ce soir. Le Budget qui nous est proposé s'inscrit dans le prolongement de ce qui a été proposé jusqu'à présent. On peut dire qu'il est frileux et sans perspective sur les investissements, c'est là où l'on notera notre décalage. En effet, nous avons une position quelque peu différente de la vôtre. Quand vous parlez d'investissements, vous nous parlez uniquement de dépenses qui consistent à réparer dans l'urgence des équipements municipaux qui ne sont pas entretenus. Nous faisons référence à la voirie, à l'Hôtel de Ville, aux écoles, par exemple. »*

**Mr le Maire :** *« Mr FERREIRA, vous êtes bien au courant que nous avons célébré les 100 ans de sa création ? Je parle naturellement de la Mairie. »*

**Mr FERREIRA :** *« D'autres l'auraient tout autant mérité, je parle d'autres infrastructures. On pourra parler du Conservatoire qui est aussi un peu en péril. On peut parler aussi de la piscine, cela a d'ailleurs donné lieu à des échanges à ce propos. Bref, il y a pas mal d'infrastructures qui, pour nous, sont vraiment laissées pour compte dans ce budget d'Investissement mais qui doivent être réalisées. Par ailleurs, ce qu'on note, comme vous l'avez noté, c'est le fort engagement sur la voirie. Il est vrai que cette fois ci, le budget a plus que doublé, si on en a une bonne lecture. Alors derrière on est très surpris, on avait noté effectivement que des dépenses devaient être faites et qu'elles ont toujours été reportées. On est très content qu'il y ait des dépenses pour la voirie, je ne sais pas si les Municipales y sont pour quelque chose ou pas, mais en tout cas, on peut se réjouir qu'enfin la voirie soit prise en compte dans ce budget et nous espérons effectivement que le budget sera exécuté dans ce sens. L'autre remarque porte sur les recettes. En fait l'essentiel des recettes, vous l'aviez soulevé effectivement, repose sur les transactions immobilières. Celles-ci ont pourtant chuté de 20 %, qu'en sera-t-il en 2014 ? On peut se poser la question, compte tenu de la conjoncture. Par ailleurs, ironie de l'histoire, je voulais évoquer le fait que vous vous targuiez lors du dernier Conseil Municipal, que le prix au m<sup>2</sup> était une véritable fierté et que cela représentait les efforts réalisés dans la Ville, même les prix au m<sup>2</sup> chutent. De ce fait, autant de points qui font qu'on obère de plus en plus fortement cette capacité de financement. En matière de recettes où est l'innovation ? Dans le développement économique de la Ville ? Non ? Dans la multiplication des impôts indirects très certainement. Il est fait référence effectivement à cette hausse minimale de 0,5% cette année, mais tout de même, lorsqu'on regarde tout le mandat, nous sommes bien à une hausse qui va bien au-delà de cette augmentation. C'est là où on note, encore une fois, qu'il faudrait pouvoir multiplier le plus possible, la création de nouvelles recettes. La création de nouvelles recettes, passe par l'innovation et par l'investissement. C'est là vraiment les points qu'on souhaite souligner. Tout à l'heure nous évoquions la désaffectation du Conservatoire et vous faisiez aussi référence aux rythmes scolaires. Nous, ce que nous notons c'est que les équipements sportifs, nous nous en réjouissons, en particulier en ce qui concerne le stade de foot,*

fassent l'objet d'une réelle rénovation et là c'est une réelle avancée, mais nous notons quand même que les activités culturelles sont en déshérence. Je ne vais effectivement pas revenir sur le débat et sur le manque de dynamisme des associations, c'est un point. Les espaces dédiés aux jeunes disparaissent de plus en plus. Quand on parle de rythmes scolaires, le tissu social, des équipements des infrastructures sur la culture sont extrêmement importants et je pense que le fait qu'on n'ait pas plus investi et que l'on n'investisse pas plus, tel cela nous est présenté dans le Budget Primitif, pose tout de même certaines questions. Est-ce que nous serons au rendez-vous sur ces sujets là en 2014 ? C'est un vrai point. Parmi les espaces abandonnés, effectivement on comprend votre façon de gérer la dette mais il n'empêche que la vie au sein du Raincy n'est pas si évidente que cela lorsque l'on souhaite se rencontrer, je fais référence aux lieux de promenade ou aux lieux où les raincéens peuvent se rencontrer où les jeunes peuvent se rencontrer, il n'y a pas d'endroit en ville où l'on puisse se voir ou il y en a de moins en moins. Le dernier acte étant bien sûr la disparition du plateau d'évolution ; que peut-on proposer à la place ? Certes on pourra faire référence sans souci aux parcs. Mais quand on parle du parc de la Mairie, celui-ci aussi mériterait effectivement que l'on s'y intéresse réellement un peu plus, pour qu'il puisse redevenir un lieu de vie. Cela nous semble extrêmement important. Encore une fois, c'est peut être une question de vocabulaire, là où vous parlez de dépenses, nous parlons d'investissements, car à nos yeux c'est très important. Quand vous parlez d'innovation, on parle aussi d'investissements pour les infrastructures. Nous ferons référence, par exemple, à une infrastructure qui permettrait de favoriser le développement commercial et industriel, à part nos commerçants ; effectivement, on a aussi un point de vue là-dessus pour la création de recettes. On fera ainsi référence à des opérations comme les infrastructures numériques, allant vers le très haut débit comme le font d'autres mairies, par exemple, et il y en a bien d'autres. Quand on parle d'investissement, on parle aussi de maîtrise énergétique. Là aussi, il y a un réel sujet. Quand on regarde les opérations qui ont été lancées dans les écoles, beaucoup d'entre vous savent de quoi je parle, notamment au niveau du changement des fenêtres des écoles, cela a mis 5 ans. La question qui se pose est de savoir si nous n'aurions pas pu être un peu plus volontaires en la matière en traitant en masse ces sujets-là. C'est là véritablement où l'on peut parler d'investissement. Enfin, en synthèse, nous attirons votre attention sur 3 indicateurs, que nous allons retenir dans le cadre de ce Budget. Le premier, c'est celui relatif aux dépenses de personnel, tel que vous le souleviez tout à l'heure ; effectivement, cet indicateur est de 50,97 alors que la moyenne nationale est de 47,56. Il est notable qu'il est plus élevé, il est évident effectivement que la masse salariale pèse sur le Budget, vous l'évoquiez tout à l'heure. L'idée n'est pas de pointer le fait qu'il y ait trop d'agents, ni de remettre en cause les compétences. L'idée est de se dire que, par rapport à cette masse salariale, par rapport à cet investissement de la Ville, on peut se poser effectivement des questions sur le service rendu. Est-il vraiment proportionnel à cet investissement ? C'est un vrai point. On l'évoquait tout à l'heure sur le CCAS, où il s'avère que l'argent n'a pas été distribué faute de Commission ou ce genre de chose. Il y a quand même des gens qui attendaient une assistance, qui attendaient effectivement d'être soutenus sur leurs dossiers. Rien n'a été fait. Là on peut se poser des questions. Alors, la question sur la masse salariale est pourquoi en arrive-t-on à cette situation ? Peut-être que simplement, ce phénomène est lié au fait que justement, on n'ait pas assez de constance au sein des Élus de la Majorité. Je fais référence aux démissions, aux changements de portefeuille. On se dit que, tout naturellement, il est difficile de s'engager sur une action pérenne dans la mesure où on n'est même pas sûr de pouvoir garder son portefeuille ou qu'on n'a pas envie de le conserver. C'est un vrai sujet. Je pense que le fait qu'il y ait une forme d'absence de constance sur ces sujets, fait que les agents ne sont pas forcément motivés, n'ont pas de mission pérenne et claire sur ce qu'ils doivent réaliser au sein de la Ville. Alors, évidemment je ne mets pas en cause tous les Élus, il y a quand même des Élus qui sont en poste depuis pas mal de temps et qui agissent sur leur sujet mais je souhaite attirer l'attention sur ce point-là. Deuxième indicateur, deuxième ratio, c'est celui relatif à la dépense de l'équipement. Et là, on rejoint complètement votre analyse. Pour la dépense en équipements au sein de la Ville, le ratio s'élève à 18,10. C'est ce qui est écrit dans le Budget, contre 28,01 au niveau national. Cela traduit qu'il y a effectivement peu d'investissements sur les équipements et là, nous parlons d'investissements d'avenir, ça ne fait qu'illustrer le propos que je tenais tout à l'heure. Enfin, le troisième ratio, qui étaye notre analyse, est celui de l'en cours de dette auquel vous faisiez référence. J'ai bientôt terminé Mr le Maire. L'en cours de dette est à 27,16, contre 57,36. Effectivement, ça témoigne de votre volonté de maîtriser cette dette. Je parlais d'investissement, je parlais d'innovation. Pour investir, il faut pouvoir s'endetter ou investir la trésorerie qu'on aurait pu avoir. »

**Mr le Maire :** « Ce n'est pas notre choix. »

**Mr FERREIRA :** « Ce n'est pas votre choix, c'est ce que je souligne précisément. Nous sommes bien d'accord. Nous, ce que nous souhaitons et ce que nous proposons, c'est d'investir pour l'avenir. On veut faire en sorte que le patrimoine soit maintenu, que les équipements se développent et on a pas mal d'échéances sur ces sujets là et, encore une fois, ce que nous voulons, c'est investir pour créer de nouvelles recettes et c'est ça le point important. Je termine par une explication sur l'absence de vote de notre Groupe. Le point que nous souhaitons soulever concerne la préparation de ce Budget Primitif avec une seule et unique Commission. Il n'y a pas eu les éléments qui détaillent l'ensemble des lignes budgétaires. Finalement, ce que nous voulons mettre en évidence, par le fait que nous ne prenions pas part au vote, c'est tout simplement que ce Budget n'est pas lisible, même sur les projets que nous avons en tête. Il y a des lignes que nous ne retrouvons pas forcément et

nous aurions voulu avoir tous les éléments qui nous auraient permis de pouvoir voter correctement ce Budget. Voilà, j'ai fini mon intervention au nom du Groupe Le Raincy à Venir. »

**Mr SALLE :** « Je vais vous répondre en commençant par être un peu polémique car nous avons fait une Commission des Finances à laquelle Mr LAPIDUS était présent et où nous avons répondu aux questions posées. Nous aurions répondu aux vôtres si vous aviez été présent. Nous vous aurions expliqué toutes les lignes comme on l'a fait pour Mr LAPIDUS ou pour les autres membres qui étaient là. »

**Mr FERREIRA :** « Oui mais il n'y avait pas les documents. Alors oui, effectivement je n'y étais pas et je m'en suis excusé. Mr LAPIDUS y était et m'a rapporté les faits. Il n'avait pas les éléments pour pouvoir intervenir. D'autres Elus pourront en témoigner. Nous ne mettons pas en cause l'honnêteté du Budget, nous disons juste qu'on ne peut pas l'instruire parce que nous n'avons pas les éléments pour le faire. »

**Mr SALLE :** « Je ne comprends pas bien le sens de votre remarque car les 2 tableaux que j'ai commentés aujourd'hui, vous les aviez lors de la Commission et, par ailleurs, vous avez reçu le Budget dans les délais légaux, pour l'instruire. Enfin, je n'ai jamais refusé de donner quelques explications que ce soient sur telle ou telle ligne budgétaire. D'ailleurs, il me semble que Mr LAPIDUS n'a pas quitté la Commission en étant mal informé. C'est assez difficile de vous répondre parce que vous passez des points de détail aux points importants. Vous avez quand même dit un certain nombre de contre-vérités. Les recettes sur les transactions immobilières, dont nous prévoyons une légère augmentation parce qu'au Raincy les transactions se portent bien, c'est 1 million d'euros sur 16 millions de recettes totales de la Ville ; donc, ce n'est pas l'essentiel des recettes. Vous dites que la Ville ne fait pas d'investissement, j'observe qu'on a budgété 5 160 000 € en Investissement. Il faut remonter à 2009 pour avoir le même montant ! Vous parlez des lieux de promenade et des parcs, etc... Je ne veux pas entrer dans le détail mais nous avons prévu quelques équipements pour 2 sites : le square derrière la Mairie et la Place des Fêtes. Ce qui est assez drôle dans vos explications, c'est que ce que vous nous réclamez, c'est, en gros, ce qu'a fait la République et je trouve qu'au Raincy, nous avons fait exactement le contraire et nous en sommes très fiers. C'est-à-dire que plus on dépense n'importe quoi et n'importe comment, plus on s'endette et plus on a une charge de remboursement, en intérêts et en capital, qui fait qu'on a les mains liées. C'est quelque chose que j'ai connu précisément car les premiers Budgets que j'ai eus à faire, c'était comme ça. Il y avait une énorme charge d'emprunt, donc une énorme charge d'intérêts, et on n'arrivait pas à équilibrer notre section de Fonctionnement parce qu'il fallait rembourser les intérêts des emprunts. On arrive vite à la cavalerie et à la mise sous tutelle comme ça. En ce qui me concerne, je suis très fier de l'évolution, depuis 17 ans, des finances de la Ville parce que nous avons réussi, petit à petit comme une fourmi et année par année, à dégager suffisamment d'économies, en termes de dépenses, pour pouvoir retrouver une marge de manœuvres par rapport à nos recettes. Nous sommes entrés dans un cercle financier de plus en plus vertueux alors qu'on voit la République s'enfoncer dans un cercle de plus en plus vicieux. »

**Mr le Maire :** « Mr FERREIRA est un nouveau responsable de l'opposition, il apporte un nouveau regard sur Le Raincy, ville de 13 000 habitants sans moyen, avec une histoire riche et plein de problèmes. C'est une ville atypique dans le Département qui n'a pas de moyen et beaucoup de besoins. Quand Mr FERREIRA sera Maire, il aura les mêmes contraintes. »

**Mr FERREIRA :** « Il est clair que nous n'avons pas la même ambition ; c'est ce qui fait nos différences. C'est bien l'objet de notre intervention, très clairement. Vous parlez de dépenses, nous parlons d'investissements. C'est là la grosse différence entre nous. Ce que nous savons, c'est qu'effectivement la Ville a une configuration particulière et qu'il faut faire en sorte que les choses changent pour que rien ne change. Donc, si on veut garder cette Ville-là, si on veut garder l'aisance dans laquelle on est, si on veut garder la façon de vivre qu'on peut avoir, je pense qu'il faut pouvoir porter et faire évoluer la Ville dans ce sens-là. Le changement, ce sera bientôt j'espère. »

**Mr GENESTIER :** « J'étais intervenu lors du Débat d'Orientations Budgétaires pour rappeler certains éléments qui étaient beaucoup plus généraux mais qui rappellent le sens de notre présence ici, autour de cette table. Ce que nous souhaitons c'est que la Ville soit gérée de façon continue. C'est-à-dire qu'un Maire, une majorité, une opposition, les Elus sont là pour 6 ans et il faut qu'il y ait une continuité. Cette continuité, elle doit s'appliquer de la première à la dernière année du mandat. Et ce que nous avons soulevé, à plusieurs reprises, c'est un manque de présence sur certaines activités, par exemple la propreté, les travaux de réfection des trottoirs, le matériel de transport, jusqu'aux plantations puisqu'on a vu dépérir de nombreux arbres à travers les années, sans parler de l'absence d'élagage subie par de nombreux raincéens, à travers les dernières années. On a vu apparaître, dans le Budget, contrairement à ce qui a été dit par Pierre Marie SALLE, non pas les détails puisqu'en Commission à laquelle je n'ai pas participé mais où 2 de mes collègues de l'équipe étaient présentes, il y avait effectivement les éléments généraux mais la page 18 n'était pas là et donc, les détails, et en particulier de la section d'Investissement, n'étaient pas présents. Alors, certes on reçoit dans les 5 jours francs, pile, les documents mais on n'a personne pour répondre à nos interrogations. Ceci étant, on s'est aperçu, en étudiant les documents, que les plantations ont été multipliées par 2 dans ce Budget. Les Raincéens seront

satisfaits. Quant à l'Hôtel de Ville, on avait vu les travaux puis on a vu la banderole ; donc, on a su qu'il y avait effectivement des travaux sur ce bâtiment. C'est quelque chose qui était prévu. Les bâtiments scolaires voient les investissements multipliés par 2. Les équipements des Cimetières voient leur dotation multipliée par 4. Les autres bâtiments publics sont multipliés par 2. Le réseau de voirie est multiplié par 2. Le matériel de transport est multiplié par 2,5. On ne pourrait que se satisfaire de tout cela, effectivement. C'est bien, ça y est, les trottoirs on s'y intéresse ; la propreté on s'y intéresse y compris le 25 décembre, y compris le week end, ça coûte plus cher mais ce n'est pas grave. Au moins, les Raincéens le voient. On voit quoi : tout simplement, on voit que la politique qui a été menée depuis le début n'est pas continue et fait en sorte qu'on est dans la communication politique pour les élections. Cela a été rappelé par notre collègue. Je le dis sur certains éléments et je dis notamment qu'il y a des reports d'années en années pour permettre, la dernière année, d'engager le maximum de choses. On est satisfait des dépenses lorsqu'elles sont bien évidemment de bon sens mais ça doit être fait de façon continue. Regardons le nombre de personnes âgées qui sont tombées dans les rues du Raincy. Regardons les dégâts qui ont eu lieu sur différents secteurs, en lien avec certaines parties de la population, ou certains quartiers du Raincy. Ce sont des éléments qui ne sont pas du tout polémiques, ils sont factuels et vérifiables par tout le monde. Ce qu'on voudrait effectivement, c'est que le prochain mandat, mais on n'est pas en campagne, ce soit des engagements de toutes les listes à dire qu'il y aura une continuité dans l'action qui permettra aux Raincéens, non pas de dire qu'ils ne peuvent pas avoir les services qu'ils devraient obtenir en contrepartie des impôts parce qu'on n'est pas dans l'année des élections. C'est un premier élément. Le deuxième élément est vraiment une synthèse sur la section de Fonctionnement. Qu'est-ce qui pousse la Municipalité à augmenter, par 10, les frais d'actes et de contentieux, c'est-à-dire que vous passez de 22 000 € à 213 000 € ? Tout à l'heure, le Maire disait qu'il se moquait des contentieux alors qu'on voit bien que c'est un chapitre sur lequel vous augmentez. Cela veut dire que sur ce sujet, vous envisagez, ou alors il y a des choses déjà engagées, d'avoir des contentieux plus lourds qu'ils ne l'ont été par le passé. Ou bien n'est-ce qu'un affichage de Budget sans que les choses soient réalisées, nous l'espérons. Tout cela pour dire, comme vous le disiez tout à l'heure de façon très caricaturale en répondant à nos collègues, qu'il n'y a qu'une façon de gérer. Moi, comme je l'ai dit à chaque fois et je ne vous parlerai pas du pôle d'excellence, la politique c'est l'art des idées d'abord ; c'est avoir des idées. Le Maire a des idées, il les impose à sa majorité et que voit-on ? Vous avez des gens formidables dans votre majorité municipale ; il y en a un peu moins parce que certains sont partis. »

**Mr le Maire :** « Ils sont absents. »

**Mr GENESTIER :** « Ils sont partis, ils ont démissionné, c'est une réalité. Vous avez des gens qui ont envie de faire pour Le Raincy et ils ne font pas. »

**Mr le Maire :** « Venez travailler avec nous. »

**Mr GENESTIER :** « J'ai essayé, c'est bon, j'ai donné. Et pourquoi ne font-ils pas ? Ils font simplement sur ordre alors qu'ils auraient envie de faire des choses. Le personnel municipal, il a envie de faire des choses. C'est-à-dire qu'avec les mêmes moyens humains et financiers, je pense qu'on peut faire beaucoup plus si la gestion est traitée de façon différente. On peut ridiculiser les gens en permanence mais je souhaite terminer mon intervention parce qu'il s'agit du moindre des respects vis-à-vis de tout Elu. Donc, ce que nous souhaitons simplement, c'est qu'il y ait vraiment dans la majorité municipale un vrai ressort, au moins jusqu'à la fin du mandat pour que les choses soient réalisées avec sérénité et que le respect soit de rigueur au sein de ce Conseil et vis-à-vis de l'ensemble des Raincéens. »

**Mr le Maire :** « Je vais répondre car en fait Mr GENESTIER fait du « FERREIRA inversé ». Ce dernier nous explique ce qu'il ferait s'il était Maire d'une ville de 100 000 habitants. Toi, tu as géré cette Ville. Tu sais comme moi, que parfois, si tu veux faire travailler les employés municipaux, il faut faire la tournée des cafés ou des boulangers parce qu'on ne les retrouve pas forcément au premier rang. Oui, c'est une réalité et c'est de parler clairement. Lorsqu'on a abordé les dépenses de Fonctionnement tout à l'heure, oui, nous faisons très attention à tous les recrutements qui sont effectués. Et nous faisons attention parce que, par exemple quand Mme LOPEZ omettant qu'elle n'a pas toujours été Présidente d'association, oublie que nous avons la particularité d'avoir des dépenses de Fonctionnement importantes parce qu'on a un Conservatoire de Musique. Si on le ferme, les dépenses de Fonctionnement diminueront de 11 %. Il n'est pas dans mes intentions de le faire, cela fait partie des services. Il faut faire attention à ce qu'on dit aujourd'hui. On ne sait jamais. Tu peux devenir Maire un jour. Je décède, c'est peut-être toi qui sera élu. Ce ne sera pas R.BODIN, ni I. LOPEZ. »

**Mr GENESTIER :** « Je ne vous le souhaite pas. »

**Mr le Maire :** « C'est gentil au moins. »

**Mr GENESTIER :** « Mais je souhaite simplement qu'il y ait un combat politique sur la base des idées. »

**Mr le Maire :** « Je veux un combat politique qui soit franc. »

**Mr GENESTIER :** « Qui respecte les hommes, au sens large, qui respecte les hommes de la majorité et de l'opposition. »

**Mr le Maire :** « Tu me fais penser à un faux catcheur. Le type catche et après il arrive « ah maman bobo (sic). »

**Mr GENESTIER :** « J'ai catché. Et alors, ça a fait quoi ? »

**Mr le Maire :** « C'est pour cela que je te le dis. Tu as catché mais ça n'a pas marché une fois, deux fois et bientôt trois fois. »

**Mr GENESTIER :** « Jamais deux sans trois de toute façon. »

**Mr le Maire :** « Ce que je souhaite, et tu as donné une idée ce soir. Il y a un certain nombre de constantes sur la Ville du Raincy. Il y a une population qui a parfois des positions compliquées par rapport par exemple à l'élagage ; ils veulent tout à la fois que les arbres soient élagués mais aussi qu'ils ne le soient pas. Ils veulent tout à la fois qu'on fasse un certain nombre de dépenses ou d'investissements, comme dirait Mr FERREIRA, mais ils sont conscients que les impôts locaux du Raincy sont tout de même tempérés, modérés. En l'occurrence, comment réaliser tout ce que veut faire Mr FERREIRA, pour 2013 ou 2014 ? Moi, je ne sais pas comment appliquer la réforme des rythmes scolaires sur Le Raincy parce que nous n'en avons pas les moyens et, pour le plateau d'évolution, on nous a demandé de réaliser un nouveau collège. Là je parle le plus franchement possible. Essayons tout simplement de se dire que Le Raincy, ce n'est pas l'enfer ; que depuis le début de ce mandat, on a réalisé quand même un certain nombre de choses. On a un magasin d'antiquaire qui est devenu une très belle crèche. Sur le site de la patinoire, on a réalisé un très beau gymnase. En ce qui concerne la rénovation de la Mairie, il reste à faire les fenêtres mais ce n'est pas si mal que ça. Ne scions pas la branche sur laquelle on est perché. Je n'ai pas dit que tout allait bien mais je n'ai pas encore vu des gens se battre pour quitter Le Raincy. Je n'ai pas encore vu de demande de dérogation scolaire pour aller à Clichy-sous-Bois ou à Montfermeil. Tu seras peut être un jour Maire de cette Ville, dans 5 ans, 10 ans, 15 ans, 20 ans... mais, en l'occurrence, la particularité consiste à savoir gérer cette Ville. Et dans la gestion de cette Ville, on n'est pas à l'abri, à tout moment, d'un pépin. Par exemple, lorsque je reçois un coup de téléphone des services d'un hôpital, en présence de la DGS et d'un Maire-Adjoint, signalant un cas de méningite et qu'il faut communiquer tous les noms des enfants accueillis en crèche. Il faut revenir en Mairie et passer toute la journée à contacter les parents ; c'est ça la réalité du Raincy. Tu n'as pas compris encore ce que c'était que la Ville. »

**Mr GENESTIER :** « Enfin, il y a une limite. Cela fait 30 ans que je suis élu dans cette Ville. Je la connais par cœur et je sais comment les Raincéens réagissent. Et je ne suis pas le seul, il y a beaucoup d'élus autour de cette table qui connaissent les réactions des Raincéens. Citer des cas comme celui que vous venez d'évoquer, c'est le job normal du Maire. On ne va pas remettre une médaille à celui qui fait ça ; c'est normal. Il peut y avoir plein de choses, je le sais. »

**Mr le Maire :** « On parle du Budget. Je dis que sur ce Budget, nos moyens sont très limités. Alors j'ai apprécié le côté D. VOYNET de l'intervention de Mr FERREIRA tout à l'heure. Il faut des lieux de rencontre. C'est vrai qu'il faut des lieux de rencontre, derrière la Mairie par exemple, mais quand on en a ouvert un, un jour, on retrouvait le lendemain des seringues et des préservatifs. Alors vous viendrez nettoyer avec moi le lendemain. »

**Mr FERREIRA :** « Je ne suis pas sûr que ce soit aussi systématique que ça. Je ne suis pas sûr que ce soit un bon exemple que vous citez là. Moi, je fais référence à des interventions que vous faites au sujet des bancs publics. Là aussi, c'est assez drôle. »

**Mr le Maire :** « Des interventions, je n'en fais plus maintenant. Je ne suis plus Député. »

**Mr FERREIRA :** « Typiquement, quand on parle de bancs publics, c'est assez drôle. Allez trouver un banc public au Raincy. Circulez, il n'y a rien à voir. Est-ce que les gens ont moyen de se promener, de prendre le temps de vivre ? Encore une fois, nous ne disons pas que tout est mal au Raincy. »

**Mr le Maire :** « Mais on ne vit pas dans la même vie Mr FERREIRA. Quand vous installez un banc public, vous savez ce qu'il faut faire d'abord. Il faut regarder si tout autour, il n'y a pas trop d'habitations parce que les jeunes, qui sont en général les principaux utilisateurs, jouent de la guitare la nuit et pas toujours seulement de la guitare, il faut le gérer ça aussi. Et on ne les gère pas simplement à la FCPE car lorsqu'un Raincéen est mécontent parce qu'il y a du bruit devant chez lui, il ne va pas voir le responsable de la FCPE. On ne vit pas dans le même monde. »

**Mr OURNAC :** « Par exemple, il y a un important cabinet médical en face du Mac Donald de Livry Gargan. Nous nous sommes opposés à l'implantation d'un Mac Donald. Alors voudriez-vous qu'on ouvre un Mac Donald à la Gare du Raincy qui est quand même un lieu de rassemblement de jeunes ? Mr FERREIRA, il faut aller jusqu'au bout. »

**Mr le Maire :** « Il faut que le public écoute ce qu'il dit, Le Raincy de la gauche. »

**Mr FERREIRA :** « Mr OURNAC, s'il vous plaît, rendez-nous service, n'allez pas jusqu'au bout de votre référence. Quand on parle de lieux de rencontre, on ne parle pas de Mac Donald. Il faut être un peu plus ambitieux que ça. »

**Mr le Maire :** « Nous, on l'a bloqué. »

**Mr FERREIRA :** « Je vous parle de culture et d'activités culturelles. Vous me parlez de Mac Donald, de café et de bistrot. Il y a peut-être autre chose dans la vie. »

**Mr le Maire :** « Il est 23 h. On ne va pas rester sur Mac Donald. Je crois que c'était intéressant pour le public. Il n'avait pas tous les éléments chiffrés mais les présents ont compris une chose : c'est qu'il y a quand même une différence entre la droite et la gauche. Ensuite, il y a certaines personnes qui ne savent plus trop bien où elles en sont, si ce n'est par haine à l'encontre d'une autre personne qui les a fait sortir de leur anonymat. Oui, il va y avoir un débat électoral et nos visions de la Ville du Raincy sont différentes. Ça c'est vrai. Je ne proposerai pas du D. VOYNET édulcoré sur Le Raincy. Il faut qu'on soit conscient que lorsque les gens viennent vivre au Raincy, ils souhaitent avoir quelque chose de différent de Bondy et de Bobigny ; je n'ai rien contre Bondy et Bobigny. Et, quand ils viennent vivre au Raincy, ils ont plutôt l'impression d'avoir des choses en plus que des choses en moins. Je dis à Mr FERREIRA, que je trouve sympathique pour autant, que lorsque nous avons écouté les avis de la FCPE à propos de la réforme des rythmes scolaires, il y en avait 3 différents dans la salle. Donc, pour faire le compte-rendu, ce n'était pas évident. Il faut qu'on gère la Ville. Je ne veux pas qu'il y ait trop d'augmentation d'impôt. Je souhaite qu'on n'abandonne aucun secteur, qu'on accueille tout le monde. Vous voyez, je ne suis pas sectaire. Allez dans d'autres villes, vous ne verrez pas une Présidente d'association avoir une salle pour faire ses activités après avoir dit ce que Mme LOPEZ a dit ce soir. Il y a qu'au Raincy où ça se passe comme ça parce qu'on ne fait pas attention à ce que les gens pensent, à ce que les gens font. Il y a même des Adjoints qui deviennent amnésiques en cours de mandat. Ils font le Budget et 3 semaines après, ils ont oublié. »

**Mr GENESTIER :** « Ça fait beaucoup de gens quand même. Il y a des gens de la majorité, il y a des gens de l'opposition. »

**Mr le Maire :** « Il y a justement le nouveau Maire-Adjoint qui souhaite intervenir. »

**Mr BENOURI :** « Je voudrais juste rappeler à Mr GENESTIER qui a fait une amabilité envers la majorité en disant qu'autour de cette table, il y avait des gens de compétence, une chose et que le public comprenne, et ça je souhaite vraiment le dire : nous ne sommes pas menés à la baguette autour de cette table. Vous avez un Maire qui impulse et vous avez des élus, malgré ce que chacun pense, qui réfléchissent et qui vont dans le sens ou qui y vont moins. Vous avez l'impression, et on l'entend tout le temps dans le public et à l'extérieur, que nous sommes menés à la baguette. C'est totalement faux. On a un Maire qui a du caractère et ceux à qui cela ne convient pas, je suis désolé, ils s'en vont. »

**Mr GENESTIER :** « Je pense que c'est ce qu'ils font. Et ils sont plutôt nombreux. »

**Mr BENOURI :** « Je ne veux pas que vous pensiez, ou que le public pense, ce genre de chose. »

**Mr GENESTIER :** « On ne va pas faire ce débat. Vous êtes 26 dans la majorité. Vous avez eu 18 voix, il se passe donc bien quelque chose. Mais on ne va pas faire de polémique. »

**Mr BENOURI :** « C'est la démocratie. Ce n'est pas grave. »

**Mr GENESTIER :** « Vous êtes en train de nous dire que l'équipe : tout va bien ; le Maire : tout va bien et vous avez 18 voix sur 26. »

**Mr le Maire :** « Le Maire, tout va pas bien. Il a eu 3 stents et j'ai remercié tout à l'heure Mme DEJIEUX qui m'a sauvé la vie lors d'une des dernières réunions de Commission. Alors, le Maire ne va pas bien et si le Maire, un jour, ne va plus, il aura au moins la présence d'esprit et l'honnêteté intellectuelle de ne pas se présenter. Mais pour le moment, ça va, c'est clair. »

**Mr GENESTIER :** « C'est très clair mais on peut s'exprimer avec les gens... »

**Mr le Maire :** « On ne revient pas sur ce sujet. »

**Mr GENESTIER :** « Justement, je n'attaque jamais là-dessus et tu fais, en permanence, ce genre de choses et c'est ça qui agace les gens. Merci Mr BENOURI, en tout cas, de votre intervention. »

**Mr le Maire :** « Non, Mme LOPEZ, vous ne pouvez pas donner une explication de vote. »

**Mme LOPEZ :** « Je note que vous refusez de me donner la parole. »

**Mr le Maire :** « Mais vous n'avez pas d'explication de vote à faire puisque vous n'êtes pas un Groupe à vous toute seule. Et, de plus, je vous rappelle que vous avez été élue sur une liste qui n'était pas la même que celle d'aujourd'hui. Et, je vous rappelle aussi que, si on avait appliqué le règlement, j'aurais pu vous démissionner d'office ; ce que j'aurais peut-être dû faire d'ailleurs. Je ne l'ai pas fait. »

**Mme LOPEZ :** « Vous aviez sûrement vos raisons. »

**Mr le Maire :** « Je dis ça pour le public pour qu'il sache à quoi sert la démocratie. D'un côté, quand vous êtes au Gymnase R. MEGE, vous ne faites pas de politique et, ici, vous en faites un petit peu. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 22 VOIX POUR et 5 CONTRE (Mme LOPEZ et Groupe RÉUSSIR LE RAINCY) et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**  
**Le Groupe LE RAINCY À VENIR n'a pas pris part au vote.**

**ADOpte** le principe du vote globalisé, par chapitre, pour les sections de Fonctionnement et d'Investissement,

**APPROUVE** le Budget Primitif s'équilibrant en dépenses et en recettes pour :

- la section de Fonctionnement à 24 173 963,00 €
- la section d'Investissement à 5 160 574,00 €.

#### **1.5 - BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT 2013 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

**Mr SALLE** présente ce point et invite les Membres de l'Assemblée à consulter les documents sur le Budget Annexe d'Assainissement, en pages 6 et 7, pour examiner les tableaux des sections d'Exploitation et d'Investissement.

Le Budget, soumis au vote du Conseil Municipal, a été dressé conformément à l'instruction comptable M 49.

Le Budget est équilibré en dépenses et en recettes à 881 000,00 € pour la section d'Exploitation et à 1 062 000,00 € pour la section d'Investissement.

Conformément à l'Article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce document sera tenu à la disposition du public aux horaires habituels d'ouverture des services municipaux.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'instruction comptable M 49,

**VU** la Délibération N° 2013.02.11 en date du 25 Février 2013 relative au Débat d'Orientations Budgétaires,

**VU** l'avis de la Commission des Finances réunie le 22 mars 2013,

**VU** la décision du Bureau Municipal en date du 25 mars 2013,

**Mr SALLE :** « Nous avons au chapitre 011 – Charges à caractère général – 70 000 € dédiés, pour l'essentiel, à l'entretien courant. Nous avons ensuite des Charges financières pour 90 000 €. Donc, nous avons au total en dépenses réelles d'Exploitation 171 000 € à financer. C'est financé à hauteur de 850 000 €, par la taxe sur l'eau pour un montant de 810 000 € et les taxes de raccordement, pour un montant de 40 000 €. Pourquoi une telle différence ? Parce que l'essentiel, c'est-à-dire le virement à la section d'Investissement et les mouvements d'amortissement à hauteur de 710 000 €, permettent de financer la section d'Investissement puisque l'essentiel des dépenses en matière d'assainissement sont de gros travaux de reprise de voirie et sont donc affectés en Investissement. Depuis une dizaine d'années, la Ville a multiplié par 10 les dépenses d'Investissement en

*matière d'assainissement et nous allons poursuivre cette année, sur le train des années antérieures. Nous avons prévu de dépenser 800 000 € et, malgré une grosse capacité d'autofinancement, nous devons sur cette section-là, emprunter 120 000 € pour équilibrer nos dépenses d'investissement, pour l'exercice 2013. »*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 22 VOIX POUR, 1 CONTRE (Mme LOPEZ) et 4 ABSTENTIONS (Groupe RÉUSSIR LE RAINCY) et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**  
**Le Groupe LE RAINCY À VENIR n'a pas pris part au vote.**

**APPROUVE** le Budget Primitif d'Assainissement 2013, s'équilibrant en dépenses et recettes pour :

- la section d'Exploitation à	881 000,00 €
- la section d'Investissement à	1 062 000,00 €.

*Mr le Maire : « Je précise que les différentes Commissions se sont réunies, conformément au Règlement Intérieur. Je rappelle que si les documents communiqués ne conviennent pas, il faut faire un recours au Tribunal Administratif. Je remercie le public pour son attention. Quant à l'opposition, j'avais prévenu en début de séance que mon état de santé n'est pas au mieux mais il n'en a pas été tenu compte. »*

Clôture de la séance à 23 h 15.

**Éric RAOULT**  
Ancien Ministre  
Maire du Raincy